



COMMUNE DE LE TEIL

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Exercice : 29
Présents : 25
Absents : 4

Pour : 27
Abstention : 1
Contre :

L'An Deux Mille Vingt Trois, le trois avril dans la salle Caravane Monde, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur convocation en date du 28 mars 2023 et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Présents : MM Bayle, Bornes, Buard, Chabaud, Chezeau, Diatta, Faure-Pinault, Gaillard, Galiana, Garraud, Gleyze, Griffe, Guillot, Jouve, Keskin, Laille, Lorenzo, Mazellier, Mazeyrat, Michel, Noël, Peverelli, Segueni, Tolfo, Valla.

Excusés : M. Dersi (pouvoir à Mme Tolfo), Mme Heyndrickx (pouvoir à M. Griffe), M. Vallon (pouvoir à M. Noël)

Absent : M. Boukal

Secrétaire : Mme Faure-Pinault

Objet : Maîtrise foncière secteur Robespierre

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code Général de la propriété des personnes publiques ;
Vu le Code civil ;

Considérant que le bâtiment situé 6 Bis rue Robespierre (parcelle BK 321) a été fortement endommagé par le séisme du 11 novembre 2019 ;

Considérant que la propriétaire de ce bâtiment ne souhaite pas réhabiliter son bien, et que la commune a l'intention de réaliser un aménagement public sur cet îlot ;

Considérant le prix d'acquisition convenu avec la propriétaire pour l'acquisition du terrain nu à 25 000 € ;

Considérant que le montant de la transaction étant inférieur au seuil de consultation de 180 000 euros, le service des domaines n'a pas été consulté ;

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,

ACCEPTÉ d'acquérir la parcelle BK numéro 321, située 6 Bis Rue Robespierre à Le Teil, d'une superficie globale de 500 m² ; appartenant à Madame Lydie SAHUT demeurant 9 Cité Bonlieu à Châteauneuf-du-Rhône, au prix de VINGT-CINQ-MILLE EUROS (25 000,00 €)

DONNE pouvoir à Monsieur Olivier PEVERELLI, en sa qualité de Maire, et à Monsieur Bernard NOËL, en sa qualité d'Adjoint à l'urbanisme, pour toutes les démarches et signatures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

AUTORISE Monsieur Olivier PEVERELLI, en sa qualité de Maire, ou Monsieur Bernard NOËL en sa qualité d'Adjoint à l'Urbanisme, à signer les actes de transfert de propriété correspondant.

Pour extrait conforme

Le Maire,



Olivier PEVERELLI



Le Secrétaire de séance,



Virginie FAURE-PINAULT